

AFFAIRE N° 14. - Acquisition du terrain de Madame BOURBON Emile - Indemnisation des locataires.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 18 Janvier 1974, autorisation m'avait été donnée de diligenter la procédure d'acquisition d'un terrain situé rue Malartic, appartenant à Madame COURBON Emile.

Cependant, l'indemnité d'éviction destinée aux locataires n'ayant pas été prévue, il convient d'inscrire la somme au chapitre 901, article 210 du budget communal 1973, soit 34 000 Frs CFA.

Cette somme permettra l'indemnisation des locataires ci-après :

- Mlle TESTAN 14 000 Frs CFA
- Mme RICHEFEU 20 000 Frs CFA

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Jerôme, le 14 février 1974
Jean B. Lefebvre
Le Secrétaire Général
Signé : J. P. Troub
Bonne copie certifiée conforme
p. le Directeur des Affaires Financières
Le Chef de Bureau
Signé : M. Lohrei